



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BUDGET DE L'ADEME : UN LEVIER ESSENTIEL POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES ET LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le 14/01/2025

Face aux récentes polémiques sur son budget, l'ADEME, agence de l'Etat, souhaite rappeler son rôle d'expertise ainsi que la répartition de ses ressources et leur destination. En 2024, elle a ainsi apporté son expertise et des financements aux entreprises et aux collectivités à hauteur de 92 % des 3,5 milliards d'euros gérés pour le compte de l'État - notamment dans le cadre du programme France 2030, du fonds vert et du fonds chaleur.

Un budget au service de projets concrets et structurants

Le budget de l'ADEME est principalement constitué de fonds de l'Etat pour répondre aux objectifs nationaux de décarbonation et de transition écologique.

En 2024, l'ADEME a ainsi géré 3,5 milliards d'euros pour le compte de l'Etat, dont 92 % ont directement financé :

- 1,6 milliard d'euros pour soutenir la décarbonation des entreprises industrielles à travers des programmes comme France 2030 ;
- 820 millions d'euros dédiés aux collectivités et entreprises pour développer les réseaux de chaleur et promouvoir la production de chaleur renouvelable via le Fonds Chaleur ;
- 300 millions d'euros pour accompagner des projets de gestion des déchets et d'économie circulaire ;
- 110 millions d'euros pour aider les entreprises agricoles et forestières à s'adapter aux conséquences du changement climatique ;
- 128 millions d'euros pour financer des projets des collectivités via le Fonds Vert, notamment le traitement des friches ou la réindustrialisation des territoires.

Un rôle stratégique au cœur de la transition écologique

Grâce à un maillage de proximité, l'ADEME déploie la transition écologique sur l'ensemble du territoire français. L'articulation entre les équipes du siège et celles des directions régionales renforce la capacité à agir sur les territoires et contribue à la cohérence entre les politiques de l'État et celles des collectivités et des entreprises.

Elle soutient ainsi activement les entreprises dans leur transition vers des modèles durables, en finançant la décarbonation des secteurs industriels à fort impact et en accompagnant des projets d'innovation technologique dans des secteurs stratégiques, tels que les énergies renouvelables ou les technologies bas carbone, afin d'accélérer la transformation écologique du tissu économique français.

Parallèlement, l'ADEME intervient en proximité auprès des collectivités locales, en finançant des infrastructures adaptées aux besoins spécifiques des territoires, comme les réseaux de chaleur ou les projets de biomasse.

Loin d'être uniquement un opérateur de financement, l'ADEME est l'opérateur de l'Etat qui développe une expertise dans la plupart des domaines de la transition écologique, notamment en matière de décarbonation, de sobriété, d'adaptation au changement climatique et de gestion des déchets.

Une gestion rigoureuse et transparente

La gestion des fonds par l'ADEME repose sur des processus rigoureux, garantissant leur efficacité et leur traçabilité. Chaque projet soutenu fait l'objet :

- D'une évaluation préalable approfondie, pour s'assurer de sa pertinence environnementale, économique et sociale ;
- D'un suivi continu, avec des indicateurs précis permettant de mesurer l'impact des actions financées. ;
- D'un contrôle renforcé par des instances internes et externes comme l'inspection générale des finances et la Cour des Comptes, assurant que les fonds publics sont utilisés de manière optimale et conforme aux priorités fixées par l'État.

Cette approche garantit que les ressources de l'ADEME servent exclusivement à des initiatives concrètes et bénéfiques pour la transition écologique.

L'ADEME s'inscrit pleinement dans une dynamique de transparence et de responsabilité, tout en restant un acteur clé pour relever les défis environnementaux actuels et futurs.

« La force de l'ADEME réside dans son modèle unique, combinant une expertise nationale reconnue et ancrage territorial puissant. Cet équilibre permet de déployer des investissements stratégiques au cœur des territoires, tout en garantissant une cohérence nationale pour répondre aux enjeux climatiques. Nous soutenons les collectivités, les ONG et les entreprises avec rigueur, transparence et impacts mesurables.

Nous faisons confiance au gouvernement et au Parlement, dont les prérogatives démocratiques font d'eux les seuls souverains de l'évolution de nos missions. Au sein de l'ADEME, nous restons déterminés à poursuivre nos actions en faveur d'une transition écologique ambitieuse au service de tous les Français. »

Sylvain Waserman, Président-Directeur général de l'ADEME.



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle des ministères de la Transition Ecologique, de la mer, de la pêche, de la forêt et de la recherche.

www.ademe.fr